

Réf. EG/OC 67017
Affaire suivie par Emilie GRONDIN

Lettre recommandée avec A.R.
n° 2C 137 571 2778 4



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Paris, le **27 MARS 2019**

Objet : Projet de modification du PLU de VINCENNES

Vos réf. : LF/MS/2019-1394

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référence du 8 mars 2019, réceptionné le 11 suivant, vous avez adressé au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) le dossier de modification du PLU de Vincennes.

Le SEDIF ne possède aucune installation en superstructure dans cette commune, mais uniquement des canalisations de transport et de distribution enterrées.

Après analyse, ce projet de modification n'appelle pas d'observations particulières à l'égard des équipements du SEDIF.

Toutefois, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que toute urbanisation nouvelle ou toute opération de voirie pourra nécessiter l'adaptation (renforcement ou extension) du réseau public de distribution d'eau, afin d'ajuster sa capacité aux besoins des usagers et d'assurer la défense incendie.

Je vous invite donc à prendre en compte les dispositions relatives aux participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations d'occupation du sol prévues par le Code de l'urbanisme, visant à donner aux communes les moyens de financer lesdites infrastructures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Monsieur le Président

Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois

A l'attention de Sylvain BERRIOS

Vice-président délégué à l'urbanisme

1 place Uranie

94340 JOINVILLE-LE-PONT